

PRIX DE LA SQET

DESCRIPTION DES PRIX, CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ, CRITÈRES DE SÉLECTION, ÉCHÉANCIER ET MOYENS DE DIFFUSION DE L'INFORMATION

Bourse d'études de la SQET (500 \$)

Description

La bourse d'études de la SQET vise à encourager les jeunes chercheurs qui entreprennent une maîtrise ou un doctorat. La bourse est offerte en alternance à un.e étudiant.e à la maîtrise et au doctorat. Outre le montant de 500 \$, une année de cotisation à titre de membre à la SQET est offerte à la personne qui remporte le concours.

Critères d'admissibilité

Être inscrit.e en première ou deuxième année à un programme de deuxième ou troisième cycle dans une université québécoise, ou une université canadienne où l'étudiant.e rédige son travail en français.

Faire des travaux portant en majeure partie sur le théâtre ou son enseignement, en recherche ou en création. Bien que la dimension théâtrale soit prédominante, des projets issus de champs disciplinaires se rapportant aux arts vivants pourraient aussi être admissibles à cette bourse.

Faire parvenir son avant-projet de recherche accompagné d'une bibliographie, un curriculum vitæ abrégé, les relevés de notes de ses études de premier cycle et, le cas échéant, de deuxième cycle, ainsi qu'une lettre d'appui de recommandation de sa directrice ou de son directeur de recherche.

Échéancier

Date finale de remise des dossiers : le 15 novembre de l'année de l'attribution du prix

Annonce du résultat du concours : le 15 décembre de l'année de l'attribution du prix

Diffusion

Envoi, en mars de l'année de l'attribution du prix, dans les départements de théâtre et de littérature où le théâtre est enseigné.

Critères de sélection

- Qualité d'ensemble du dossier académique : 50 %
- Qualité et originalité du projet : 40 %
- Lettre de recommandation : 10 %

Prix du chercheur émergent en études théâtrales de l'année

Description

Le prix du chercheur émergent de l'année récompense alternativement le meilleur mémoire de maîtrise et la meilleure thèse soutenus au cours des deux années précédant (et incluant) l'année d'attribution du prix.

Critères d'admissibilité

Mémoire de maîtrise accepté et thèse de doctorat soutenue au cours des deux années précédant (et incluant) l'année d'attribution du prix.

Faire parvenir un résumé de son mémoire, les rapports d'évaluation, une liste d'activités liées à sa recherche et une lettre d'appui de son directeur de recherche.

Être membre de la SQET.

Échéancier

Date finale de remise des dossiers : le 15 avril de l'année de l'attribution du prix

Annonce du résultat du concours : au mois de juin de l'attribution du prix ou au moment du colloque annuel de la SQET

Diffusion

Envoi dans les départements de théâtre et de littérature où le théâtre est enseigné.

Critères de sélection

Qualité et originalité du mémoire ou de la thèse 50 % (maîtrise) 40 % (doctorat)

Note décernée à l'étudiant 40 % (maîtrise) 50 % (doctorat)

Autres activités reliées à la recherche (publications, productions, participation à un groupe de recherche, enseignement, etc.) 10 %

Prix André G. Bourassa (de la meilleure communication au colloque de la SQET)

Description

Le prix André G. Bourassa récompense la meilleure communication ou démonstration présentée dans le cadre du colloque de la SQET.

Critères d'admissibilité

Communication ou démonstration présentée dans le cadre du colloque annuel de la SQET. Sur demande, déposer le texte de sa communication et/ou un document visuel en rendant compte. Être membre de la SQET.

Échéancier

La communication doit avoir été présentée pendant le colloque de la SQET. Annonce du résultat du concours : un mois après la tenue du colloque de la SQET.

Diffusion

Le colloque de la SQET est annoncé par l'entremise des organisateurs de l'événement.

Critères de sélection

Qualité scientifique de la présentation : 60%

Qualité de l'expression : 20%

Respect des contraintes et qualité des échanges avec le public : 20%

Prix du meilleur ouvrage

Description

Le prix récompense le meilleur ouvrage portant sur le théâtre québécois, ou canadien d'expression française, publié au cours des trois années précédant la date de clôture des propositions.

Critères d'admissibilité

L'ouvrage doit avoir été publié dans les trois ans précédant la date de remise des propositions.

Sur demande, l'auteur ou l'éditeur devra fournir un exemplaire dudit ouvrage au comité de sélection.

Échéancier

Date finale de remise des propositions : le 15 décembre de l'année de la tenue du concours.

Annonce du résultat du concours : au mois de juin de l'année d'attribution du prix ou au colloque de la SQET.

Diffusion

Envoi dans les départements de théâtre et de littérature où le théâtre est enseigné en novembre de l'année d'attribution du prix et sur les listes de chercheurs en théâtre telles Mascarène, Queatre, Fabula, AIEQ, FIRT, etc.

Critères de sélection

Qualité scientifique de l'ouvrage (théorie et analyses) : 75 %

Qualité de la présentation de l'ouvrage : 25 %

*** L'attribution des prix de la SQET est supervisée par le conseil d'administration de la SQET. S'il le désire, le conseil peut en confier la gestion à un comité *ad hoc* mandaté par ce dernier. ***